11 juin 2015

Résumé des Coprésidents
Réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF
11 mai 2015

Coprésidents

M. L.K. Atheeq (Inde)
Mme Kate Hughes (Royaume-Uni)

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR. OUVERTURE DE LA SEANCE

1. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF est ouverte par les coprésidents, Mme Kate Hughes, membre du Comité du CTF représentant le Royaume-Uni, et M. L.K. Atheeq, membre du Comité du CTF représentant l'Inde.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. Le représentant du Brésil note que le point de l'ordre du jour du SCF intitulé *Proposal for Strategic Climate Fund Private Sector Facility* (proposition relative au mécanisme du Fonds climatique d'investissement stratégique en faveur du secteur privé) a des répercussions en termes de stratégie et d'orientations sur l'ensemble des pays visés par les programmes pilotes des CIF et propose que ce point de l'ordre du jour soit examiné au cours de la présente réunion conjointe.

3. Les membres des Comités du CTF et du SCF adoptent l'ordre du jour provisoire distribué sous la cote CTF-SCF/TFC.14/1, auquel a été ajouté un point 8, intitulé *Proposal for Strategic Climate Fund Private Sector Facility* (proposition relative au mécanisme du Fonds climatique d'investissement stratégique en faveur du secteur privé).

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR. PLAN D'ACTIVITE ET BUDGET POUR L'EXERCICE 16

4. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF examine le document JOINT CTF-SCF/TFC.14/3, intitulé *Plan d'activité et budget des CIF pour l'exercice 16* ; elle approuve le Plan d'activité et le budget des CIF pour l'exercice 16, sous réserve des ajustements budgétaires requis par suite des décisions prises par le Comité et les Sous-comités concernés entre le 11 mai et le 15 mai 2015.

5. Les Comités accueillent favorablement le plan d'activité et notent que le projet de budget des CIF pour l'exercice 16 prévoit les ressources administratives requises pour exécuter le programme de travail prévu de l'ensemble des services administratifs des CIF, c'est-à-dire l'Administrateur en tant que gestionnaire des actifs financiers des CIF, l'Unité administrative en tant que coordinateur central du partenariat des CIF et les cinq banques multilatérales de développement (BMD) en tant qu'entités d'exécution partenaires.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR. MESURES VISANT A AMELIORER PLUS AVANT LA GOUVERNANCE DES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

6. Le 25 juin 2014, la réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF a examiné le Plan d'action faisant suite à l'évaluation indépendante des CIF [*Action Plan in Response to the Independent Evaluation of the CIF* (document CTF-SCF/TFC.12/9)] et elle a invité l'Unité administrative des CIF et les BMD à travailler de façon concertée en vue de mettre en œuvre les mesures énoncées dans la décision. Une de ces mesures consistait à réviser le document CTF-SCF/TFC.11/7/Rev.1, intitulé *Measures to Improve the Efficiency of CIF Committees* (mesures visant à améliorer l'efficience des Comités des CIF) et à recommander de nouvelles mesures pour améliorer l'efficience des réunions et du processus de prise de décisions du Comité tout en veillant à en assurer l'efficacité.

7. Le document JOINT CTF-SCF/TFC.14/4, intitulé *Measures to Improve the Governance of the Climate Investment Funds* (mesures visant à améliorer la gouvernance des Fonds d'investissement climatiques), a été élaboré par un consultant, qui s'est appuyé sur les contributions des membres du Comité, des observateurs, des BMD et de l'Unité administrative des CIF, ainsi que sur des analyses comparatives émanant d'institutions internationales compétentes.

8. La réunion conjointe, ayant examiné le document JOINT CTF-SCF/TFC.14/4, intitulé *Measures to Improve the Governance of the Climate Investment Funds*, accueille avec satisfaction l'analyse réalisée par le consultant et approuve les mesures suivantes:

9. Document stratégique: La réunion conjointe invite l'Unité administrative des CIF à élaborer, en concertation avec les membres du Comité et les BMD, un document sur les questions stratégiques intéressant les CIF, qui sera présenté à la prochaine réunion conjointe de novembre 2015 et qui comprendra notamment :

i. une réflexion sur les objectifs stratégiques des CIF et une évaluation des réalisations de ces derniers ;

ii. des informations sur les transformations découlant des investissements des CIF et sur les enseignements tirés ; et

iii. des informations sur la contribution des CIF au système de financement des projets relatifs au climat.

10. Favoriser l'intégrité et la responsabilisation des parties prenantes : la réunion conjointe demande à l'Unité administrative des CIF d'élaborer, afin qu'elle puisse les examiner et les approuver : i) des documents de synthèse sur les rôles et les responsabilités des coprésidents, des

membres et des observateurs du Comité et des Sous-comités ; et ii) un code de conduite à l'intention des membres, des observateurs et des experts techniques du Comité et des Sous-comités, qui permettra de mieux traiter les questions d'intégrité, de responsabilisation et de conflits d'intérêts. La réunion conjointe encourage les BMD à préserver l'orientation des investissements des CIF axée sur les programmes et sur la collaboration lors de l'élaboration et de l'exécution des projets et à rendre compte de cet aspect de façon détaillée dans les rapports qu'elles doivent soumettre à intervalles réguliers aux Comités et aux Sous-comités.

11. La mise en place d'un réseau consultatif de parties prenantes (*Stakeholder Advisory Network*, SAN) qui tiendra lieu de plateforme d'échange de connaissances et de données d'expérience entre les observateurs en place et les observateurs précédents (regroupements d'organisations de la société civile, populations autochtones et secteur privé) et qui favorisera la contribution des observateurs aux orientations, stratégies, projets et initiatives en matière d'apprentissage des CIF : la réunion conjointe demande à l'Unité administrative des CIF de mettre au point, avec la participation des observateurs, une proposition relative à la création d'un SAN et à l'appui à fournir à un tel réseau.

12. Revoir le Forum de partenariat: Compte tenu du nombre de manifestations organisées en amont de la COP 21 de Paris, la réunion conjointe décide qu'aucun Forum de partenariat ne se tiendra en 2015. Sur la base des questions abordées dans le document stratégique et des observations formulées par les membres du Comité, la réunion conjointe demande à l'Unité administrative des CIF de présenter une proposition au sujet de l'avenir du Forum de partenariat. Afin d'assurer une diffusion ciblée et en temps voulu des résultats obtenus et des enseignements tirés par les CIF et dans le but d'améliorer la visibilité de ces fonds, la réunion conjointe demande également à l'Unité administrative des CIF d'organiser, à titre expérimental, des manifestations plus modestes et plus ciblées, de préférence en marge d'autres manifestations régionales ou internationales des BMD et d'autres partenaires, en particulier celles qui ont lieu dans les pays bénéficiaires.

13. Élaborer des directives concernant le processus d'autosélection des pays bénéficiaires qui devra se dérouler avant la tenue de la prochaine réunion conjointe : la réunion conjointe demande à l'Unité administrative des CIF d'élaborer, en concertation avec l'ensemble des pays bénéficiaires [visés par les projets pilotes], un document d'information sur la procédure d'autosélection, y compris le prochain processus de sélection des membres, afin de s'assurer de la participation d'un large éventail de pays et de garantir l'efficacité et la pluralité du processus.

14. Améliorer l'efficacité du déroulement des réunions en modifiant le calendrier de la

désignation des coprésidents. La sélection des pays qui fournissent des coprésidents aura lieu au terme du processus de sélection des membres. La personne amenée à assumer le rôle de coprésident pourrait être nommée pendant l'intervalle se situant entre la sélection des pays et la réunion suivante du Comité, pourvu qu'elle soit désignée à temps pour participer aux préparatifs des réunions.

15. Améliorer le processus de prise de décisions au cours des réunions et pendant les périodes intersessions : la réunion conjointe invite l'Unité administrative des CIF à poursuivre sa collaboration avec l'Administrateur afin de mettre au point une plateforme de collaboration en ligne fiable pour l'approbation des décisions, en tirant parti des capacités élargies fournies par l'Administrateur au moyen de sa Plateforme pour la collaboration des fonds d'intermédiation financière (*Financial Intermediary Funds Collaboration Platform*). La réunion conjointe invite les Comités et Sous-comités à conserver leur mécanisme actuel de prise de décisions par courrier. Elle demande également à l'Unité administrative des CIF de soumettre une proposition concernant une procédure normalisée qui permettra de déterminer quelles décisions devraient être examinées lors des réunions des Comités et Sous-comités et quelles décisions devraient être traitées dans le cadre du processus de « prise de décisions par courrier » ou de « prise de décisions en ligne ».

16. Assurer le suivi des décisions des Comités et Sous-comités : la réunion conjointe demande à l'Unité administrative des CIF d'assurer le suivi des décisions adoptées et de leur mise en application et d'informer les membres des Comités et Sous-comités à ce sujet.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITIONS DE MESURES VISANT A RENFORCER LA PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES NATIONALES AUX ACTIVITES DES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

17. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF, ayant examiné le document JOINT CTF-SCF/TFC.14/5, intitulé *Proposed Measures to Strengthen National-level Stakeholder Engagement in the Climate Investment Funds* (propositions de mesures visant à renforcer la participation des parties prenantes nationales aux activités des Fonds d'investissement climatiques) et considérant qu'il incombe aux pays bénéficiaires de mener à bien le processus de participation des parties prenantes nationales, compte tenu de leur situation interne, et avec le soutien de l'Unité administrative des CIF et des BMD, approuve les propositions de mesures figurant dans le document susmentionné, notamment celles visant à :

i. Promouvoir l'utilisation des mécanismes nationaux existants de participation des parties prenantes en tenant compte, pour chaque pays, des réglementations, politiques, pratiques et

institutions existantes en matière de participation, en particulier des processus de consultation en place, et en s'interrogeant sur leur utilisation, leur adaptation ou leur renforcement pour les besoins des CIF.

ii. Mettre en place un mécanisme efficace de participation des parties prenantes et adhérer à ce mécanisme, notamment en aidant les pays pilotes des CIF à réaliser à intervalles réguliers une cartographie des parties prenantes afin d'identifier : a) les parties prenantes prioritaires ; b) les réseaux et forums utiles ; c) les problèmes éventuels ; et d) les consultations à mener dans le cadre des plans d'investissement.

iii. Répondre aux besoins en matière de capacités et promouvoir la participation des parties prenantes en permettant des échanges de fond entre les pays pilotes de façon à favoriser l'apprentissage et l'échange de conseils entre pairs concernant la participation des parties prenantes et d'autres questions.

iv. Harmoniser les principes régissant la participation des parties prenantes pour l'ensemble des programmes financés par les CIF (CTF, SREP, PPCR et FIP), en tenant compte des caractéristiques uniques de ces quatre programmes.

18. La réunion conjointe demande à l'Unité administrative des CIF de se concerter avec les pays pilotes et les observateurs en vue de se mettre d'accord sur le programme de travail et le budget pour les exercices 16 et 17 aux fins de la mise en œuvre des mesures approuvées, visées ci-dessus. Le programme de travail et le budget retenus devraient être soumis par courrier aux Comités du CTF et du SCF pour approbation.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR. CONNAISSANCES DECOULANT DES EVALUATIONS AUX FINS DE L'APPRENTISSAGE DANS LE CADRE DES FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

19. La réunion conjointe, ayant examiné le document JOINT CTF-SCF/TFC.14/6, intitulé *Knowledge from Evaluation for Learning in the Climate Investment Funds* (connaissances découlant des évaluations aux fins de l'apprentissage dans le cadre des Fonds d'investissement climatiques), entérine la proposition visant à améliorer la production de connaissances découlant des évaluations aux fins de l'apprentissage dans le cadre des CIF. Ces travaux devraient venir compléter les activités de contrôle et d'établissement de comptes rendus relatives aux principaux indicateurs du CTF, du PPCR et du SREP menées tous les ans, ainsi que les activités de contrôle et d'établissement de comptes rendus sur les thèmes communs et les questions liées aux avantages connexes dans le cadre

du FIP. La réunion conjointe invite l'Unité administrative des CIF à:

i. Mettre au point un « budget spécial pour les initiatives », qui serait imputé au budget administratif du SCF et financerait les activités d'apprentissage fondé sur des données factuelles.

ii. Constituer un groupe consultatif sur les connaissances découlant des évaluations aux fins de l'apprentissage, qui couvrirait l'ensemble des CIF, comme énoncé à l'annexe I du document susmentionné. Ce groupe consultatif serait composé de huit membres possédant une expertise en matière d'apprentissage et des connaissances approfondies dans le domaine de l'évaluation, certains de ces membres possédant également une bonne connaissance du financement des projets relatifs au climat ; les membres devraient également être en mesure de fournir des avis à leurs pairs. Le groupe compterait : un membre l'Unité administrative des CIF (le spécialiste senior de l'évaluation et de l'apprentissage) qui assurerait la présidence ; un membre issu d'une BMD ; un membre issu d'un pays donateur ; un membre parmi les observateurs des CIF ; deux membres issus de pays bénéficiaires ; et deux experts externes spécialisés dans le changement climatique, l'évaluation et l'apprentissage qui ne seraient pas apparentés aux CIF ou aux bureaux de l'évaluation indépendante des BMD.

iii. Faire en sorte que les activités visant à améliorer la production de connaissances à partir des évaluations aux fins de l'apprentissage seront exécutées par l'Unité administrative des CIF et par les BMD, sous la direction et avec l'assentiment explicite du point focal des pays visés par les projets pilotes des CIF faisant l'objet d'une évaluation. La participation à ces exercices se ferait à titre volontaire.

20. On se souviendra qu'en vertu de la décision prise en juin 2014 au sujet du plan d'activité et du budget pour l'exercice 2015, les fonds accordés au titre de l'initiative spéciale en faveur de l'apprentissage (soit 3 213 000 dollars au total) ne seront pas utilisés tant que la réunion conjointe ne se sera pas prononcée à leur sujet. La réunion conjointe note qu'au moins trois projets des CIF ont déjà reçu un appui en matière de recherche aux fins de l'évaluation de l'impact de la part de l'Initiative en faveur de l'évaluation de l'impact au plan du développement (DIME).

21. Il s'agit des projets suivants :

i. Dans le cadre du PPCR au Mozambique : le Projet de gestion durable des terres et des ressources en eau (BAfD)

ii. Dans le cadre du FIP au Brésil : le Projet de production durable dans des zones précédemment converties en terres agricoles (BIRD)

iii. Dans le cadre du FIP au Burkina Faso : le Projet de gestion participative des forêts classées (BAfD).

22. La réunion conjointe recommande que ces projets, qui nécessitent des fonds supplémentaires (jusqu'à 600 000 dollars chacun) pour la collecte de données, bénéficient de financements supplémentaires au titre de l'initiative spéciale en faveur de l'apprentissage, qui était demandée dans le budget administratif des CIF pour l'exercice 2015.

23. La réunion conjointe demande à l'Unité administrative des CIF d'engager un spécialiste senior de l'évaluation et de l'apprentissage afin qu'il dirige la mise en œuvre des mesures proposées dans la décision relative à la production de données aux fins de l'apprentissage dans le cadre des CIF et qu'il soutienne l'Unité administrative des CIF dans les domaines de la connaissance et de l'apprentissage. Ce poste serait financé conjointement par le budget pour les initiatives spéciales portant sur l'apprentissage fondé sur des données factuelles et par le budget de l'Unité administrative des CIF.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION VISANT A MODIFIER LA STRATEGIE DE GESTION DES INVESTISSEMENTS

24. La réunion conjointe des Comités du CTF et du SCF a examiné le document JOINT CTF-SCF/TFC.14/7, intitulé *Proposal to Change the Investment Management* Strategy (proposition visant à modifier la stratégie de gestion des investissements) et :

i. approuve la participation du CTF à la Tranche 4 du portefeuille de placement composite pour tous les fonds fiduciaires administrés par la Banque mondiale, qui aurait un horizon de placement à 5 ans et prévoirait une allocation sous forme de participations dont le montant pourrait aller jusqu'à 5 % des liquidités du CTF ;

ii. indique que la stratégie d'investissement actuelle du SCF sera maintenue.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR. PROPOSITION RELATIVE AU MECANISME DU FONDS CLIMATIQUE D'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE EN FAVEUR DU SECTEUR PRIVE

25. La réunion conjointe a examiné le document SCF/TFC.11/3, intitulé *Proposal for Strategic Climate Fund Private Sector Facility* (proposition relative au mécanisme du Fonds climatique

d'investissement stratégique en faveur du secteur privé) et prend note avec satisfaction du travail réalisé par l'Unité administrative des CIF et par le Comité des BMD en vue de mettre au point cette proposition.

26. Reconnaissant que la participation du secteur privé est essentielle si l'on veut accroître le financement de projets climatique afin de réduire les émissions de CO_2 et parvenir à une meilleure résilience et une meilleure adaptation climatiques en particulier, la réunion conjointe demande que les questions de la participation du secteur privé à la mobilisation des investissements, du rôle que jouent l'innovation et la concurrence, et de la disponibilité des ressources, compte tenu des réserves de projets existantes pour chaque programme du SCF, soient abordées dans le document stratégique qu'elle avait demandé le 11 mai 2015 au titre du point 4 de l'ordre du jour. Tout mécanisme de participation du secteur privé qui ferait l'objet d'une proposition doit être ouvert, transparent et concurrentiel et prévoir une prise en main par les pays eux-mêmes.

27. Pour l'heure, la réunion conjointe encourage les Sous-comités du SCF à examiner le champ d'application, les objectifs et les critères d'admissibilité régissant l'utilisation des réserves consacrées à la mobilisation du secteur privé, afin d'améliorer le fonctionnement des procédures relatives à ces réserves au sein de chaque programme du SCF et d'accroître les possibilités de financement des projets du secteur privé.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR. QUESTIONS DIVERSES

28. Aucune autre question pouvant donner lieu à une décision n'est soulevée par la réunion conjointe.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR. CLOTURE DE LA SEANCE

29. La réunion conjointe est déclarée close le mardi 12 mai 2015.